



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association « Ensemble Contre la Peine de Mort »

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

et / and

Statutory Auditor's report on the financial statements

**Statutory Auditor's report on the financial
statements**

(Free translation of a French language original)

Exercice clos le 31 décembre 2021
Year ended December 31, 2021
Association « Ensemble Contre la Peine de Mort »
62 Bis, rue Parmentier - 75011 Paris
Ce rapport contient 26 pages
This report contains 26 pages
Référence : FD-222-086



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

*Association « Ensemble Contre
la Peine de Mort »*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Association Ensemble Contre la Peine de Mort
62 bis avenue Parmentier - 75011 PARIS
Référence : FD-222-086

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Association « Ensemble Contre la Peine de Mort »

62 bis avenue Parmentier - 75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association « Ensemble Contre la Peine de Mort »,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Ensemble Contre la Peine de Mort » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 13 juin 2022

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Florent Dissert

Associé

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT - ECPM BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2021 (12 mois)				31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	10 576,63	7 765,98	2 810,65	0,06	3 197,40	0,09
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	10 461,50		10 461,50	0,24	10 400,50	0,30
. Prêts						
. Autres	12 171,00		12 171,00	0,28	12 171,00	0,35
TOTAL (I)	33 209,13	7 765,98	25 443,15	0,58	25 768,90	0,73
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 589 249,03		2 589 249,03	59,41	2 566 163,28	73,19
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	86 997,09		86 997,09	2,00	144 351,24	4,12
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 480 339,91		1 480 339,91	33,96	762 904,25	21,76
Charges constatées d'avance	176 465,94		176 465,94	4,05	6 830,03	0,19
TOTAL (II)	4 333 051,97		4 333 051,97	99,42	3 480 248,80	99,27
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 366 261,10	7 765,98	4 358 495,12	100,00	3 506 017,70	100,00

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT - ECPM
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	113 988,36	2,62	113 988,36	3,25
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	248 456,07	5,70	260 452,97	7,43
Excédent ou déficit de l'exercice	16 388,10	0,38	-11 996,90	-0,33
Situation nette (sous total)	378 832,53	8,69	362 444,43	10,34
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	378 832,53	8,69	362 444,43	10,34
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	32 067,44	0,74	28 657,85	0,82
TOTAL (III)	32 067,44	0,74	28 657,85	0,82
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 139,21	3,01	147 225,55	4,20
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	167 299,93	3,84	113 656,70	3,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60 417,91	1,39	33 378,29	0,95
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 583 295,64	82,21	2 820 654,88	80,45
TOTAL (IV)	3 942 152,69	90,45	3 114 915,42	88,84
Ecarts de conversion passif (V)	5 442,46	0,12		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 358 495,12	100,00	3 506 017,70	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT - ECPM
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	6 880,00		9 690,00		-2 810		-28,99	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	5 021,10		1 146,39		3 875		338,13	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 375 734,37		1 309 455,91		66 279		5,06	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	3 480,00		4 405,00		-925		-20,99	
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières	19 227,98				19 227		N/S	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	10 755,30				10 755		N/S	
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	93,12		890,67		-797		-89,54	
Total des produits d'exploitation (I)	1 421 191,87		1 325 587,97		95 604		7,21	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	336 662,36		491 623,67		-154 961		-31,51	
Aides financières	181 634,17		176 305,94		5 329		3,02	
Impôts, taxes et versements assimilés	50 443,93		32 365,48		18 078		55,86	
Salaires et traitements	578 500,78		446 092,77		132 408		29,68	
Charges sociales	257 263,09		191 268,10		65 995		34,50	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	386,75		11 526,79		-11 140		-96,64	
Dotations aux provisions	3 409,59		1 236,02		2 173		175,81	
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	1 546,06		489,88		1 057		216,16	
Total des charges d'exploitation (II)	1 409 846,73		1 350 908,65		58 938			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	11 345,14		-25 320,68		36 665		144,81	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations			1 079,60		-1 079		-100,00	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	636,44				636		N/S	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			2 939,53		-2 939		-100,00	
Différences positives de change	8 581,76		7 779,11		802		10,31	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	9 218,20		11 798,24		-2 580		-21,86	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			61,00		-61		-100,00	
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change	1 204,26		3 078,31		-1 874		-60,87	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)	1 204,26		3 139,31		-1 935		-61,63	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 013,94		8 658,93		-645		-7,44	

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT - ECPM
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	19 359,08	-16 661,75	36 020	216,19
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	999,78	6 566,27	-5 567	-84,78
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	999,78	6 566,27	-5 567	-84,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	3 855,76		3 855	N/S
Sur opérations en capital		1 737,42	-1 737	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	3 855,76	1 737,42	2 118	121,93
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 855,98	4 828,85	-7 683	-159,12
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	115,00	164,00	-49	-29,87
Total des produits (I + III + V)	1 431 409,85	1 343 952,48	87 457	6,51
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 415 021,75	1 355 949,38	59 072	4,36
EXCEDENT OU DEFICIT	16 388,10	-11 996,90	28 384	236,61

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	29 093,60	33 769,00		
Bénévolat				
TOTAL	29 093,60	33 769,00		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	29 083,60	33 769,00		
Personnel bénévole				
TOTAL	29 083,60	33 769,00		